

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 20 mars 2019, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Albrecht Ehrensperger

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. A. Ehrensperger, président, PS : ouvre la séance, salue le Conseil municipal (M. A. Binggeli est excusé), la presse et le public. Puis il déclare : « *Chers conseillères et conseillers généraux et municipaux, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus à cette première séance du Conseil général de 2019. Il y a deux ans, j'ai eu la joie de vous compter. L'année passée, j'ai surtout eu le plaisir de vous regarder. Et cette année, j'ai l'honneur de vous donner la parole pour des interventions qui seront à coup sûr nombreuses mais pertinentes, engagées mais sereines, sincères mais constructives. A ce propos : l'année passée, vous avez soumis douze motions, postulats ou interpellations. Ces interventions concernaient la gestion, le développement durable, la sécurité, l'infrastructure et les finances. Huit venaient de Forum, véritable champion de l'intervention 2018, et 4 du PS, un engagement honorable. Mesdames et Messieurs du PLR : 2019 attend vos interventions à bras ouverts ! Mais la quantité n'est pas le seul critère pour mesurer la pertinence de ce que nous faisons ici. La qualité est au moins aussi importante. Sommes-nous, nous autres élus, vraiment sûrs de connaître les priorités de celles et ceux que nous représentons ? Je me suis récemment posé cette question. Du coup, j'ai décidé d'ouvrir et de clore les 4 séances de 2019 en vous transmettant une idée, une critique ou un encouragement recueillis auprès des gens de La Neuveville à l'aide d'un petit sondage. Lors de la dernière séance de l'année, la liste complète des contributions reçues sera transmise au partis et au Conseil municipal. Peut-être sera-t-elle une source d'inspiration pour des interventions ciblant encore mieux les attentes des habitantes et des habitants. Voilà justement une première de ces contributions : une personne a mentionné que l'ouverture de la population à l'écologie est un atout de notre cité et elle encourage les élus à miser sur cet esprit d'ouverture. Soyons pionniers de l'environnement : une partie de la population nous soutiendrait dans cette démarche. »*

Ordre du jour

- 1.Appel
- 2.Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018
- 3.Projet de territoire – Présentation par le bureau RWB SA : information (C. Ferrier)
- 4.Demande d'un crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour la rénovation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive : décision (C. Ferrier)
- 5.Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché : décision (C. Ferrier)
- 6.Abrogation du règlement sur la gestion du fonds spécial « Don Ferdinand Schenk » : arrêté du Conseil général (R. Matti/J.-P. Devaux)
- 7.Abrogation du règlement sur la gestion du fonds spécial « Donations et successions diverses » : arrêté du Conseil général (R. Matti/J.-P. Devaux)
- 8.Position CM et décision CG sur la motion (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux » (C. Ferrier)
- 9.Position CM et décision CG sur la motion FOR (T. Michel et S. Orha) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux » (C. Ferrier)
- 10.Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A. Schleppey et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus » (J.-P. Devaux)
- 11.Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)
- 12.Réponse à l'interpellation PSN (C. Wingo) « La 5G à La Neuveville » (A. Binggeli)
- 13.Rapport du CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes » (C. Ferrier)
- 14.Interventions parlementaires et développements
- 15.Questions simples et traitement
- 16.Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 31 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Michel Tamara, Orha Sanda MM. Brodu Thierry, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Perrenoud Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
Parti Libéral-Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Imer Milly, Müller Maryse MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Daep Martin, Gorgé André, Kurth Roland, Longo Luca, Morand Patrick
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Lopes Stéphanie, Moeschler Mondine, Petrig Anna Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe
Excusés	: Mmes Chevailler Monique (PLR), Bloch Denise (PS) MM. Burkhalter Daniel (FOR), Olivieri Giuseppe (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018

M. C. Nicolet, FOR : à la page 5, 3^e paragraphe, sa déclaration n'a pas été retranscrite correctement. Il avait déclaré ce qui suit : « *Le parti Forum remercie toute l'équipe des finances pour l'excellent travail effectué. Nous observons que le budget achat de biens et services est tout à fait considérable et recommandons la mise en place de procédures internes efficaces afin d'obtenir en tout temps les meilleures conditions d'acquisitions.* »

M. M. Burdet, PLR : à la page 5, fin du 2^e paragraphe, la déclaration de M. Devaux doit être complétée par les mots « *de la péréquation* ».

Avec ces modifications le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Projet de territoire – Présentation par le bureau RWB SA : information (C. Ferrier)

M. A. Ehrensperger, président, PS : lors d'une visite chez un médecin à Bienne, celui-ci lui a demandé, en apprenant qu'il est Neuvevillois, pourquoi nous n'avons pas de centre médical à La Neuveville et quand nous ferions enfin quelque chose pour la place de la Gare. M. Ehrensperger a eu la satisfaction de l'informer que cette thématique serait abordée le jour même au Conseil général.

M. C. Ferrier, FOR : donne la parole à M. Steven Quiquerez, du bureau RWB, qui procédera à la présentation.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : parle d'abord du contexte. La pré-étude a été finalisée fin 2014. La numérisation des plans de zones et l'intégration des dangers naturels est en cours d'approbation. La révision de la LAT (loi fédérale sur l'aménagement du territoire), les nouvelles législations et directives cantonales et le nouveau plan directeur cantonal rendent nécessaire la mise à jour de l'aménagement local. La vision stratégique d'aménagement est synthétisée dans un projet de territoire validé par le Conseil municipal en février 2018. Le plan d'aménagement local (PAL) définit la réglementation fondamentale en matière d'aménagement du territoire au niveau communal pour une durée de 15 ans. Celui de La Neuveville, plan de zones et règlement, est en vigueur depuis 1996. Le projet de territoire est un outil de planification stratégique pour le développement futur de la Commune, une aide à la décision et un guide d'action en aménagement du territoire. Il pose les bases nécessaires à la révision du PAL. Le document est non contraignant et évolutif. Ses buts sont de réorganiser et qualifier l'aménagement des différentes entités bâties et non bâties, à savoir l'urbanisation, les transports, les

espaces publics, la nature et paysage ainsi que de représenter la vision du développement du territoire communal pour les 15 à 30 prochaines années. Au niveau des enjeux, les qualités du territoire sont la forêt, le lac, le domaine viticole, la vieille ville et la desserte par les réseaux de communication primaires. Les points d'amélioration sont le franchissement des voies de communication primaires, les liens entre la vieille ville, la forêt et le lac, les secteurs « oubliés », sans identité ou non perceptibles, l'aménagement des espaces publics et des rives du lac ainsi que l'accueil des visiteurs. Divers outils de développement sont pris en compte pour améliorer l'attractivité démographique et économique de la Commune, assurer un développement durable de l'urbanisation, ou encore concilier le développement souhaité avec le souci de maintenir, voire d'améliorer la qualité du cadre de vie et protéger les bases naturelles de la vie. Des concepts ont été étudiés. Il cite celui de la mobilité et des espaces publics, afin de valoriser et connecter les espaces publics structurants pour favoriser les échanges sociaux et qualifier le bâti. Il mentionne également celui des fonctions et des rôles, qui vise à révéler les qualités de la vieille ville et à mettre en valeur les secteurs stratégiques, afin de dynamiser l'attrait économique et social de la Commune. Pour la vieille ville, il s'agira également de dynamiser les activités dans son périmètre en protégeant et valorisant le bâti ainsi qu'en développant la vie sociale, commerciale et touristique. La pré-étude pour le projet de territoire a permis d'identifier les forces, faiblesses et défis du développement futur de la Commune et de définir le cahier des charges de la révision du PAL (plan d'aménagement local). Pour sa part, le projet de territoire a déterminé les lignes directrices du développement souhaité pour les 15 à 30 prochaines années. Il s'agit d'une stratégie territoriale politique. La révision du PAL, dont le processus est en cours, va élaborer les instruments de planification contraignants pour les tiers, à savoir le plan de zones, le règlement de construction, etc.. Une fois ce travail terminé, le dossier sera transmis au canton qui procédera à un examen préalable. La Commune devra ensuite adapter le dossier avec les éventuelles remarques cantonales. C'est à ce stade et après finalisation du dossier que la procédure d'approbation pourra avoir lieu, c'est-à-dire le dépôt public et l'approbation par le Conseil général tout d'abord avant ratification finale du canton.

Après sa présentation, M. S. Quiquerez a répondu à quelques questions soulevées par des membres du Conseil général.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : signale que les personnes qui voudraient voir le document en détail peuvent s'adresser au bureau de la gestion du territoire.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour la rénovation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Le 13 juin 2018, le Conseil général a approuvé la motion, déposée le 14 mars 2018 par M. Jean-Pierre Latscha, demandant au Conseil municipal de prévoir la rénovation des toilettes publiques situées dans le sous-voies menant au débarcadère. Dans son rapport remis au Conseil général le 5 décembre 2018, le Conseil municipal a informé que l'élaboration d'un projet, tout comme des demandes de devis, étaient en cours et qu'un montant de CHF 80'000.- TTC avait été inscrit au catalogue des investissements pour 2019. Il a également été prévu qu'une information sur l'avancement du projet soit donnée au Conseil général dans sa première séance de 2019. Depuis décembre 2018, un projet définitif a été élaboré et des estimatifs des coûts ont été établis. Lors de la réflexion sur la remise en état de ces toilettes publiques, la problématique de l'accès aux personnes à mobilité réduite a été prise en compte ainsi qu'une fermeture de celles-ci la nuit par un système électrique avec horloge. Cette mise en conformité implique des transformations un peu plus importantes qui induisent également des coûts supplémentaires. Le montant du crédit nécessaire à cette réalisation est de la compétence financière du Conseil général. L'estimatif des coûts pour maintenir la disposition actuelle (colonne de gauche) ou pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (colonne de droite) se présente comme suit :

		Disposition inchangée	Adapté aux personnes à mobilité réduite
Maçonnerie, carrelage, peinture :	CHF	22'000.- TTC	24'000.- TTC
Sanitaires :	CHF	37'000.- TTC	41'000.- TTC
Electricité :	CHF	5'000.- TTC	6'000.- TTC
Serrurerie :	CHF	21'000.- TTC	23'000.- TTC
Divers et imprévus (12%)	CHF	11'000.- TTC	12'000.- TTC
Total	CHF	<u>96'000.- TTC</u>	<u>106'000.- TTC</u>

Les commissions des finances et de la gestion du territoire ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir choisir une variante et d'approuver la demande de crédit d'engagement pour la transformation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : propose au Conseil général d'approuver ce soir le crédit correspondant au projet adapté aux personnes à mobilité réduite. Il faut profiter de cette rénovation pour procéder à cette adaptation. Le crédit est certes d'un montant élevé, mais les éléments en inox sont assez coûteux. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stoepfer, PSN : « *Le parti socialiste approuve le crédit d'engagement de CHF 106'000.- pour la rénovation des toilettes publiques dans le sous-voies menant au débarcadère. Il soulève l'importance d'avoir des installations adéquates dans ce lieu de passage et à proximité de la place de jeu. Le parti socialiste constate avec satisfaction l'intégration de toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite. »*

M. J.-P. Latscha, FOR : « *D'entrée de jeu, j'aimerais réitérer mes remerciements à mes collègues du Conseil général d'avoir accepté le 13 juin 2018 ma motion déposée lors du Conseil général du 14 mars 2018. Je tiens également à remercier vivement M. Christian Ferrier et son équipe pour l'élaboration de la demande de crédit qui vous est soumise ce soir. Est-il utile de rappeler ici que ces sanitaires ont été construits dans les années septante, en même temps que l'hideuse semi-autoroute qui a défiguré notre cité pour longtemps. Ils ont près de cinquante ans, donc allègrement dépassé la date de péremption. Réunis en séance de fraction, les membres de Forum vous demandent d'accepter le crédit de CHF 106'000.- permettant d'installer des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite. En effet, même si la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) n'exige pas d'adaptation lors de transformations, mais uniquement lors de constructions nouvelles, il serait fort regrettable de ne pas intégrer cette accommodation à ces nouveaux sanitaires. Est-il utile de rappeler ici que ces toilettes sont quasi les seules à être publiques dans notre ville et qu'elles ont de fait un rôle de carte de visite ! »*

M. P. Morand, PLR : le besoin de réfection de ces toilettes est indéniable. Le prix du projet est toutefois conséquent. Le parti libéral radical accepte cette demande de crédit d'engagement.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour la rénovation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché : décision (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « *Le 5 décembre 2018, l'avant-avant-projet de valorisation des places de la Gare et du Marché a été présenté au Conseil général. Le bureau d'urbanisme mandaté avait pour objectifs d'établir un diagnostic des contraintes, des besoins et des enjeux et de déterminer le potentiel de valorisation de ce secteur. Il est maintenant temps de passer à l'étape suivante et d'entrer dans le vif du sujet. Afin de poursuivre les démarches et de nous permettre de présenter un projet au Conseil général début 2020, de nombreuses étapes doivent encore être réalisées. Dans un premier temps, nous souhaitons nous adjoindre les services d'un spécialiste (en qualité d'assistance au maître d'ouvrage) pour préciser le déroulement du projet, définir le mandat d'un bureau spécialisé pour l'établissement d'un plan quartier et d'un projet pour assurer la coordination entre tous les acteurs concernés (bureau d'urbaniste, propriétaires fonciers, CFF, Cars postaux, Service des monuments historiques, etc.). Ce mandataire devra également coordonner les différents domaines touchés par le projet comme ceux des circulations, du stationnement, de la gestion d'un parking souterrain public, de la mobilité douce, de l'urbanisation, des affectations, etc.. Il sera également chargé d'établir un calendrier des différentes étapes du projet et de veiller au respect de ce planning. En parallèle, nous devons mandater un bureau d'urbanisme qui élaborera un plan de quartier (base légale à l'approbation d'un projet) sur la base de l'état des lieux posé dans l'étude déjà réalisée. Ce même bureau sera chargé d'élaborer un projet global qui sera présenté au Conseil général en 2020. Afin de pouvoir mandater un bureau d'urbanisme pour la suite des procédures et s'adjoindre les services d'un bureau*

d'assistance au maître d'ouvrage, il est proposé au Conseil général d'approuver une demande crédit de CHF 150'000.- permettant l'élaboration d'un plan de quartier et d'un projet d'aménagement pour les places de la Gare et du Marché. Un montant de CHF 150'000.- a été inscrit au catalogue des investissements pour 2019 et 2020 pour cet objet. Concernant le montant de CHF 2'825'000.- réparti entre 2021 et 2023, il s'agit d'une estimation de l'investissement que la Commune devra assumer pour l'aménagement des espaces routiers, de la place du Marché ainsi que la démolition des bâtiments et installations existants sur l'emprise du futur parking souterrain. La réalisation du parking souterrain et la construction de nouveaux immeubles nécessiteront l'implication d'investisseurs privés. Les commissions des finances et de la gestion du territoire ont préavisé favorablement cette demande de crédit. Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ce crédit a été introduit au plan financier. Le Conseil général doit désormais se prononcer sur l'étude qui doit conduire à la mise en œuvre d'un projet de réaménagement de la place de la Gare. Nous devons nous associer à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage pour nous soutenir dans l'élaboration du projet d'aménagement. Le montant proposé ce soir doit permettre d'aller de l'avant. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. R. Kurth, PLR : le pré-marketing fait par M. Ferrier est très bon et nous permet aujourd'hui de mieux appréhender la question de cette demande de crédit. Toutefois, il pense qu'il faudrait intégrer une obligation de réalisation, bien que cela ne soit pas possible d'un point de vue juridique. Tant d'argent a déjà été dépensé pour encore ne rien avoir réalisé. Cela dit, le parti libéral radical est acquis à cette demande de crédit et la préavise favorablement.

M. P. A Marca, PSN : « *Le parti socialiste considère que le projet est important. Il faut mettre tout en œuvre pour que cette x-ème étude ne disparaisse pas dans un fond de tiroir. Le parti socialiste demande que la population soit informée régulièrement sur les différentes étapes. Il faut amener les citoyens à s'identifier au projet. Ils doivent pouvoir suivre l'évolution. Il est important que cette étude prenne en considération l'importance d'une intégration du chauffage à distance, d'un centre médical, d'un parking en sous-sol, de locaux commerciaux, d'appartements ou encore la possibilité de créer des locaux pour regrouper des services dispersés dans la ville, y compris la bibliothèque et la ludothèque. Le parti socialiste recommande l'acceptation du crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour la poursuite des démarches de valorisation des places de la Gare et du Marché. »*

M. T. Brodu, FOR : « *Forum approuve la demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour la poursuite des démarches concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché.**

6. Abrogation du règlement sur la gestion du fonds spécial « Don Ferdinand Schenk » : arrêté du Conseil général (R. Matti/J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « *Le 13 juin 2018, le Conseil général approuvait le règlement susmentionné et créait ainsi un fonds spécial pour la gestion du don fait à la Commune par feu M. Ferdinand Schenk. Après examen par Mme Giovanna Munari Paronitti, avocate et cheffe de l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il ressort que la gestion de la donation de M. Schenk ne doit pas être réglée par le biais d'un fonds spécial, en ce sens qu'il s'agit d'une fondation dépendante gérée par la collectivité. Dès lors, ce sont les articles 92 et 93 de l'ordonnance sur les communes du canton de Berne (OCo) qui s'appliquent. En l'espèce, une fondation dépendante gérée par la collectivité est une "libéralité affectée" au sens de l'OCo. Il en découle que ces libéralités doivent être utilisées conformément à l'affectation prescrite. Or, la volonté du défunt est claire. Il s'agit de celle qui avait été reprise dans l'article 1 du règlement à abroger. Conformément à la législation, l'organe compétent pour décider de l'emploi de ces libéralités est le Conseil municipal. Le Conseil général est prié d'abroger ce règlement avec effet immédiat. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : en tant que conseiller municipal, il avait proposé la création de ce règlement sur la gestion d'un fonds spécial qui était fortement requise par les réviseurs des comptes. Désormais, il ressort que l'OACOT a relevé que cette réglementation n'est pas nécessaire. Dès lors, il incombe au Conseil général de la supprimer. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve l'abrogation de ce règlement.**

7. Abrogation du règlement sur la gestion du fonds spécial « Donations et successions diverses » : arrêté du Conseil général (R. Matti/J.-P. Devaux)

Message du Conseil municipal : « Le 13 juin 2018, le Conseil général approuvait le règlement susmentionné et créait ainsi un fonds spécial pour la gestion des donations faites à la Commune par la famille Kraft, la famille Karpovich, feu Mme Frieda Flückiger, un donateur anonyme (1925-08.26), la Société de chant Union et la Société de tir de La Neuveville. Après examen par Mme Giovanna Munari Paronitti, avocate et cheffe de l'unité francophone de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), il ressort que la gestion de ces donations ne doit pas être réglée par le biais d'un fonds spécial, en ce sens qu'il s'agit de fondations dépendantes gérées par la collectivité. Dès lors, ce sont les articles 92 et 93 de l'ordonnance sur les communes du canton de Berne (OCo) qui s'appliquent. En l'espèce, une fondation dépendante gérée par la collectivité est une "libéralité affectée" au sens de l'OCo. Il en découle que ces libéralités doivent être utilisées conformément à l'affectation prescrite. Or, les donateurs n'ont pas fait part de leur volonté quant à l'affectation souhaitée. Le Conseil municipal avait dès lors proposé au Conseil général d'accepter l'affectation figurant à l'article 1 du règlement à abroger. Conformément à la législation, l'organe compétent pour décider de l'emploi de ces libéralités est le Conseil municipal. Le Conseil général est prié d'abroger ce règlement avec effet immédiat. Sans autre proposition de sa part, l'affectation contenue dans l'article 1 du règlement à abroger sera reconnue acceptée. Dès lors, il appartiendra à l'Exécutif communal de présenter une requête à l'OACOT en vue d'obtenir un "changement d'affectation", en l'occurrence "l'attribution d'une affectation", conformément à l'article 93 alinéa 3 OCo. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : invoque les mêmes arguments que ceux du point no 6 de l'ordre du jour. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la parole n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve l'abrogation de ce règlement. Les donations et successions énumérées dans le message du Conseil municipal seront affectées au financement de divers projets liés à la jeunesse de La Neuveville. Dans le respect de la volonté des donateurs, celles-ci pourront notamment être étendues au financement de projets destinés à la jeunesse, à l'entretien et au développement des structures à leur disposition, au soutien de diverses associations sportives et culturelles de La Neuveville, aux projets bénévoles ayant pour but de promouvoir la Commune municipale de La Neuveville. La demande d'attribution d'une affectation sera adressée dans ce sens au canton.**

8. Position CM et décision CG sur la motion (T. Michel et S. Orha) « Assainissement énergétique des bâtiments communaux » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « Dans leur motion déposée le 5 décembre 2018, Mmes Tamara Michel et Sanda Orha demandent la certification CECB Plus de l'ensemble des bâtiments communaux et la mise en place d'un programme d'assainissement énergétique de ces immeubles pour profiter des subventions mises à disposition par le Canton et la Confédération. Depuis plusieurs années déjà, les autorités communales ont été sensibilisées à la problématique de l'économie d'énergie et se sont engagées à une promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables par des mesures volontaires. Dans ce but, le développement durable a été intégré à notre projet de territoire. En 2012 déjà, la Municipalité de La Neuveville est devenue membre "Cité de l'énergie" et un état de la situation très précis a été établi. La construction d'un bâtiment comme l'Ecole des Collonges (label Minergie) et l'assainissement de l'enveloppe de l'Ecole à journée continue ont permis d'augmenter le nombre de points obtenus par cette évaluation. Le site de l'école primaire a, en outre, été équipé d'une centrale photovoltaïque et a été mis en autoconsommation pour l'électricité. Le bâtiment Vignoble 21 (service

électrique) a été complètement assaini et les installations photovoltaïques installées permettent également une autoconsommation électrique. Les fenêtres de la mairie ont été remplacées et permettent une économie de chauffage non négligeable. A chaque assainissement d'immeuble, les luminaires existants sont remplacés par des luminaires LED. Une étude de faisabilité pour la création d'un chauffage à distance (CAD) alimenté par de la plaquette de bois (bois déchiqueté) a également été réalisée et ce projet inclut le raccordement d'une grande partie des bâtiments communaux (site scolaire primaire, Epancheurs, mairie, etc.). Le projet de CAD reste d'actualité et a été intégré à la réflexion concernant la valorisation des places de la Gare et du Marché. Nous avons donc déjà réalisé de belles et bonnes choses ces six dernières années, mais la route est encore longue pour une optimisation énergétique de nos immeubles. Le parc immobilier appartenant à la Commune est composé d'une cinquantaine de bâtiments hétérogènes tant par leur architecture que par leur affectation. Un grand nombre d'entre eux sont des bâtiments "techniques" (stations électriques, stations de pompage, remises, garages, dépôts, etc.) non habités et non chauffés. Les tours (Tour de Rive, Tour Rouge, Tour Carrée, Tour du Tonneau et Tour Ballif) sont des bâtiments historiques protégés et classés, également dépourvus de chauffage. Dès 2017, la volonté du Conseil municipal de planifier l'assainissement de certains bâtiments communaux s'est concrétisée par l'élaboration de rapports d'analyse EpiQr par des consultants spécialisés pour 5 bâtiments dont la buvette de la Plage, la buvette de St-Joux, l'immeuble Mornets 5-9, le bâtiment du CAJ et le dépôt situé à la route du Château 15. Ces rapports très complets établissent un diagnostic physique et fonctionnel du bâtiment et des installations, une analyse énergétique et des propositions chiffrées de remise en état. Pour les bâtiments de la plage et du camping, une remise à niveau est estimée à CHF 500'000.- environ. Ceci étant, la démarche entreprise par le Conseil municipal dès 2017 visait très clairement la mise en place d'une stratégie pour l'entretien, respectivement l'assainissement des bâtiments communaux. Le manque de ressources au niveau de l'administration communale n'a malheureusement pas permis d'avancer plus vite sur ce dossier. La motion de Forum peut donc, dans une certaine mesure, également permettre d'atteindre une partie du but fixé. Le CECB est un Certificat énergétique cantonal des bâtiments. Il montre d'une part l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et d'autre part, la quantité d'énergie nécessaire à un bâtiment utilisé de façon standard. Ceci est valable pour des bâtiments existants, mais aussi pour les nouvelles constructions. Le besoin énergétique défini est visualisé sur un classement allant de A à G (de « très efficace énergétiquement » à « peu efficace énergétiquement ») d'une Etiquette Energie. Ainsi, le propriétaire peut obtenir une évaluation objective de l'état énergétique et de l'efficacité de son/ses bâtiment/s. Il existe deux déclinaisons de ce certificat. Pour un CECB, l'expert mandaté fait une visite du bâtiment et établit un rapport de quatre pages en faisant un calcul de bilan thermique (= calcul des pertes énergétiques). Le CECB donne quelques indications en vue d'une éventuelle rénovation. Le CECB Plus est un rapport de conseils. Sur la base du bilan thermique, les points faibles du bâtiment sont identifiés : toiture, murs, fenêtres, etc.. Des variantes ciblées de rénovation sont ensuite proposées pour assainir ces éléments. L'évolution des étiquettes suite à la rénovation, que ce soit pour l'isolation ou pour le chauffage, est présentée pour chaque variante. Les subventions sont également indiquées et peuvent, dans certains cas couvrir environ 20 % du coût des travaux. Force est de constater que, malgré l'obtention de subventions pour les améliorations énergétiques, un investissement important devrait être consenti pour l'assainissement de certains bâtiments communaux aux normes actuelles. Pour exemple, la subvention octroyée pour l'assainissement du bâtiment de l'école à journée continue s'est monté à CHF 9'930.- pour un investissement total de CHF 539'000.- dont environ CHF 150'000.- concernaient l'isolation des façades et de la toiture. Pour les bâtiments dignes de protection, comme le Centre des Epancheurs, la mairie, la bibliothèque ou l'immeuble place de la Liberté 11, l'aspect de la protection du patrimoine doit également être pris en compte dans un projet d'assainissement et la complexité de certaines interventions peut engendrer des coûts supplémentaires importants. Le coût d'une certification CECB Plus est d'environ CHF 1'000.- à CHF 1'500.- par bâtiment. Il est proposé de faire établir des certificats CECB plus pour les bâtiments communaux suivants : chemin du Stade 1 (logements et vestiaires), place de la Liberté 11 (logements), rue de l'Hôpital 21 (bibliothèque et logements), place du Marché 3 (mairie), chemin de la Plage 2 (dépôt de la voirie), place de la Gare 3 (Centre des Epancheurs), chemin du Signolet 6, 8 et 10 (halle de gymnastique, ancien bâtiment de l'école primaire et école enfantine). Cela représente un montant s'élevant entre CHF 9'000.- et CHF 12'000.- qui devrait être inscrit au budget 2020. Sur la base de ces certifications CECB plus, une stratégie d'assainissement, échelonnée dans le temps, pourrait être établie en fonction des ressources en personnel, des besoins, des priorités et des capacités financières de la Commune. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver la motion dans le sens d'une certification CECB Plus des bâtiments mentionnés ci-dessus et l'établissement d'une stratégie d'assainissement énergétique en fonction des ressources en personnel, des besoins, des priorités et des capacités financières de la Commune. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme S. Ohra, FOR : « *Forum Neuvevillois remercie le Conseil municipal pour la réponse détaillée et sa position en faveur de cette motion. Nous louons tout le travail qui a été réalisé et soutenons les efforts de la Commune pour arriver à une meilleure performance énergétique de notre ville. Juste un rappel, la motion demandait d'abord la certification CECB des bâtiments communaux, certificat qui reflète l'état énergétique d'un bâtiment, calcule le potentiel d'économies d'énergie, le coût de l'investissement ainsi que le montant des subventions dont vous pouvez bénéficier. C'est une base de décision idéale pour la planification des mesures d'assainissement énergétique des bâtiments. C'est pourquoi nous vous remercions, chers collègues, d'accepter cette motion.* »

Mme C. Wingo, PSN : « *Le parti socialiste émet quelques réserves par rapport à cette motion pour quatre raisons principales. D'abord, il est peu probable que la Commune ait les moyens financiers et les ressources en personnel nécessaires pour mettre en œuvre les assainissements envisagés qui permettraient de bénéficier de subventions d'ici 2025. Ensuite, l'efficacité financière semble très limitée, comme le montre l'exemple fourni par le Conseil municipal, dans lequel les subventions se monteraient à environ 8 % des coûts liés à l'isolation du bâtiment. De plus, la Commune semble avoir déjà choisi un instrument d'évaluation efficace. Enfin, la question de la neutralité est à se poser, sachant que l'une des motionnaires est elle-même experte CECB pour la région. C'est pour ces différentes raisons que le parti socialiste propose au Conseil municipal de continuer avec son outil actuel et recommande donc de refuser cette motion.* »

M. M. Burdet, PLR : la certification CECB concerne sept objets et non pas les bâtiments qui sont déjà l'objet d'une autre certification.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : pour mettre les choses au clair, précise que d'éventuels mandats ne seront pas donnés à Mme S. Ohra.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 17 voix favorables, 5 oppositions et 9 abstentions, la motion est acceptée.**

9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (T. Michel et S. Ohra) « Renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments communaux » (C. Ferrier)

Position du Conseil municipal : « *Dans leur motion déposée le 5 décembre 2018, Mmes Tamara Michel et Sanda Orha, au nom du parti Forum neuvevillois, demandent au Conseil municipal d'établir un cahier des charges lié à la gestion des bâtiments communaux et de créer un nouveau poste au pourcentage nécessaire à l'accomplissement des tâches aujourd'hui réparties parmi différents services. Comme le mentionnent les motionnaires, la gestion des bâtiments communaux est actuellement attribuée à différents services communaux et la charge de travail liée aux différents domaines touchés (finances, contrats de bail, assurances, travaux d'entretien, de rénovation ou de construction, conciergerie, achat des produits de nettoyage, etc.) est complexe, diversifiée et finalement assez lourde. Celle-ci est assumée principalement par les services des finances et de la gestion du territoire. La mise en place d'une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments ajoutera effectivement une charge de travail supplémentaire pour les services et les collaborateurs concernés. Cette charge supplémentaire est difficilement absorbable en plus des autres tâches qui leur sont déjà attribuées. Le Conseil municipal tient à préciser qu'il travaille depuis 2017 à la mise en place d'une organisation pour la gestion des bâtiments. Cette problématique a été discutée à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal et de l'administration communale. Différentes variantes ont été étudiées sans qu'aucune décision n'ait été formellement arrêtée. Il n'est pas impossible qu'une augmentation des postes existants permette de faire face aux tâches liées aux bâtiments, mais cela nécessiterait des ajustements de postes dans plusieurs services et l'attribution de compétences supplémentaires à certains collaborateurs. Le Conseil municipal souhaite évaluer sereinement les besoins sur la base d'un cahier des charges, en tenant compte également des disponibilités des différents collaborateurs déjà en charge de ces tâches, avant de se prononcer sur la nécessité de créer un poste supplémentaire et de définir un taux. Le Conseil municipal remercie le parti Forum de son intervention et de lui offrir la possibilité, le cas échéant, de créer un poste au pourcentage*

nécessaire à l'accomplissement des tâches liées à la gestion des bâtiments communaux. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver la motion demandant au Conseil municipal d'établir un cahier des charges lié à la gestion des bâtiments communaux et de créer un nouveau poste au pourcentage nécessaire à l'accomplissement des tâches définies. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme T. Michel, FOR : « *Nous sommes très heureux de la réponse du Conseil municipal qui demande au Conseil général d'accepter notre motion. Nous avons été particulièrement touchés par les remerciements adressés à Forum neuvevillois et nous aimerions saisir l'occasion de retourner un grand merci à nos conseillers municipaux pour leur excellent travail. »*

M. P. A Marca, PSN : « *Le parti socialiste est favorable au renforcement du personnel dédié à la gestion des bâtiments. En raison des nombreux permis de construire demandés, il faut accroître une surveillance des constructions par la police des constructions, pour permettre une estimation et le suivi des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux, ainsi que pour la mise en place d'une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments. De plus, le parti socialiste salue la démarche du Conseil municipal de vouloir évaluer sereinement les besoins et établir un cahier des charges avant de créer un poste et d'en définir le pourcentage d'occupation. Le parti socialiste recommande ainsi l'acceptation de cette motion. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, la motion est acceptée.**

10.Position CM et décision CG sur le postulat FOR (A. Schleppey et J.-P. Latscha) « Rémunération des élus » (J.-P. Devaux)

Position du Conseil municipal : « Le Conseil municipal partage les préoccupations des postulants concernant l'organisation de la commune ainsi que de la rémunération des conseillers municipaux et du maire, par rapport aux tâches leur incombant. Dans le cadre du système politique de milice, ces questions sont récurrentes et ont gagné encore en actualité au vu de la densification des réglementations fédérales et cantonales qui, par effet domino, complexifient l'accomplissement des tâches publiques et partant le travail des élus. Une des conséquences est la difficulté de recrutement du personnel politique. Le Conseil municipal a la conviction que, pour une commune de la taille de La Neuveville, une professionnalisation de la fonction de maire ou de conseiller municipal est exclue, mais que, par contre, la question de la revalorisation de la fonction des élus (y compris de la rémunération) doit être examinée avec soin. La rémunération du maire et des conseillers municipaux est inchangée depuis 2001 et se monte, selon le Règlement sur les indemnités des autorités communales, à CHF 36'000.- annuellement pour le maire et à CHF 12'000.- annuellement pour les conseillers municipaux. Le règlement prévoit une indexation au renchérissement (taux de l'Etat de Berne), ce qui fait qu'aujourd'hui la rémunération du maire s'élève à CHF 38'782.- et celles des conseillers municipaux à CHF 12'927.-. A cela s'ajoutent des jetons de présence de CHF 50.-. Des indemnités journalières (CHF 250.-) et semi-journalières (CHF 150.-) sont également prévues par le règlement, sans précision sur leur mode d'attribution. Le règlement prévoit également le remboursement des frais de déplacements. Au total, la masse salariale de l'Exécutif (y compris les frais) se monte à CHF 146'000.-. Une première enquête auprès d'autres communes montre une disparité en termes de rémunération, sans qu'une tendance claire ne se dessine (certaines communes rétribuent mieux, d'autres moins bien). Le Conseil municipal accepte l'invitation de Forum à étudier ces questions et viendra au Conseil général avec une prise de position et des éventuelles propositions de modification dudit règlement durant l'année 2019. Il inclura les aspects financiers à ses réflexions, ainsi que le demande le postulat. Le Conseil municipal propose d'accepter le postulat. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message du Conseil municipal. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Schleppey, FOR : « *Les auteurs de la motion, J.-P. Latscha et A. Schleppey, tiennent à relever que le contenu du document déposé au point 10 de notre ordre du jour et concernant l'organisation de la*

Commune et la revalorisation de la fonction des élus (y compris leur rémunération), est conforme à l'attente des motionnaires. Le délai évoqué pour le dépôt d'une modification concernant ce sujet au cours l'année 2019, dernière année de la présente législature, correspond également à la proposition qui y était formulée. Forum vous demande donc de soutenir ce postulat et vous remercie de favoriser une démarche orientée vers le futur de notre municipalité et de ses responsables. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le postulat est accepté.**

11. Réponse à l'interpellation PLR (A. Gorgé) « Sécurité de la Plage » (R. Matti)

Réponse du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal remercie l'interpellateur de lui avoir accordé un délai pour répondre à son intervention parlementaire. Il ne lui a toutefois pas été possible d'obtenir des prises de positions juridiques claires à ce jour. La réponse à cette interpellation est complexe. Le Conseil municipal a besoin d'un délai supplémentaire. Il apportera une réponse lors de la séance du Conseil général du 12 juin 2019. C'est pourquoi il demande à l'interpellateur de bien vouloir lui accorder une nouvelle prolongation de délai jusqu'à la date susmentionnée. »*

M. A. Gorgé, PLR : accepte la prolongation de délai.

12. Réponse à l'interpellation PSN (C. Wingo) « La 5G à La Neuveville » (A. Binggeli)

Réponse du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal reste très attentif quant à l'évolution de la situation au sujet du développement de la 5G. En effet, pour atteindre le taux de couverture nécessaire à son fonctionnement, les opérateurs télécom devront équiper leurs mâts de nouvelles antennes et également ajouter des emplacements pour améliorer la couverture. Ceci engendra une multiplication des émissions d'ondes électromagnétiques qui, nous en sommes conscients, touchent une partie de la population qui est hypersensible au cumul des différents champs électromagnétiques. Nous allons particulièrement mettre l'accent dans l'échange d'information avec les communes avoisinantes et partenaires et également suivre de près les différentes études publiées. Il faut toutefois être conscient qu'une commune de notre taille ne fera guère le poids face à la machine qui est en marche. A l'issue de la mise aux enchères, qui s'est achevée le 7 février 2019, la Commission fédérale de la communication (ComCom) a attribué les fréquences 5G aux trois grands opérateurs, qui sont donc maintenant prêts à investir pour déployer cette nouvelle technologie. Au niveau de l'ajustement des limitations demandées par les milieux économiques, le Conseil des Etats a refusé d'augmenter les valeurs limites de radioprotection, celles-ci restant ainsi dix fois plus faibles que celles recommandées par l'OMS et pratiquées dans la plupart des pays européens. Concernant le « smart metering », à savoir le relevage des compteurs électriques à distance, la stratégie du département de l'équipement est de pouvoir faire passer ces signaux par le réseau multimédia (fibres optiques) qui est aux mains de la Municipalité. Cette méthode de transmission permet de limiter les émissions électromagnétiques et permet également de valoriser financièrement le réseau multimédia. Nous espérons, par la réponse à cette interpellation, donner la certitude à nos concitoyens que nous restons à l'écoute et prenons le sujet au sérieux. »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : en lieu et place de M. A. Binggeli, excusé ce soir, ajoute que le Conseil municipal n'a pas reçu de demande de permis de construire pour l'installation d'antennes sur le territoire communal. Chaque antenne doit faire l'objet d'une demande de permis de construire, qui est de la compétence de la préfecture. Il signale qu'une requête à Moutier s'est soldée par un refus, mais plutôt pour une question d'intégration au site que pour un problème de rayonnement. Une planification a été faite à La Neuveville depuis l'introduction de la 2G. Elle a été respectée à ce jour. Les nouvelles demandes seront traitées avec le plus grand soin. Un plan sera actualisé si nécessaire. Pour l'instant, le Conseil municipal ne peut rien faire de particulier, à part suivre de l'évolution de la situation. Si une demande d'installation devait être faite sur un terrain privé, la Commune émettrait alors uniquement un préavis.

Mme C. Wingo, PSN : *« Le parti socialiste se rend compte qu'il est difficile pour la Commune de s'opposer à ce développement technologique. Toutefois, la Commune pourrait prendre les devants en encourageant les habitants à utiliser des connexions câblées plutôt que du Wifi. »*

M. A. Ehrensperger, président, PSN : a parlé aujourd'hui au chef informatique de son entreprise qui lui a dit que les opérateurs utilisent les autoroutes pour placer leurs antennes, car les autoroutes

appartiennent à la Confédération et que c'est plus facile pour eux que de négocier avec les communes. Il aimerait savoir si c'est le cas à La Neuveville.

Mme C. Féver, responsable de l'aménagement : interpellée par le chef du département de la gestion du territoire, répond que c'est le cas vers le tunnel de Chavannes, mais que cette installation nécessite un permis de construire en procédure normale.

13. Rapport du CM en réponse à la motion FOR (J.-P. Latscha) « Lieu réservé à la dépose des utilisateurs des bus nocturnes » (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : *Dans sa motion déposée le 13 juin 2018, M. Jean-Pierre Latscha, au nom du parti Forum neuvevillois, a demandé au Conseil municipal d'intervenir auprès des exploitants du Noctambus (Neuchâtel-La Neuveville) afin qu'ils déposent leurs passagers à un seul endroit, à savoir, devant la Poste. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 26 septembre 2018. En plus des informations déjà transmises au Conseil général dans son message du 26 septembre 2018, le Conseil municipal a adressé un courrier à l'Association Noctambus pour demander que l'arrêt sur demande au carrefour Route de Neuchâtel/Grand-Rue/Rue du Port ne soit plus utilisé et que tous les passagers soient déposés devant la Poste, afin de diminuer les nuisances pour les habitants du quartier. L'association Noctambus a pris bonne note de cette requête et s'est engagée à informer les chauffeurs de la demande de la Commune et à la faire respecter. »*

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter à ce rapport. Il profite de remercier les membres de son département et tous les employés communaux qui font un travail impressionnant au quotidien.

M. J.-P. Latscha, FOR : *« Depuis la nuit des temps, le chiffre treize porte malheur dit-on. Superstitions, légendes et balivernes ... Toujours est-il que le point 13 de l'ordre du jour de la séance de ce soir a provoqué quelques réactions plus ou moins vives suite aux articles parus ces derniers jours dans la presse régionale. Les journalistes y sont allés de leurs commentaires avec force détails. Le Conseil municipal a suivi en rectifiant certaines affirmations. Les réseaux sociaux s'y sont également mis. Une vraie tempête dans un verre d'eau ! L'important somme toute est que la requête figurant dans la motion, même acceptée à une voix près, soit appliquée, point barre. Une vraie leçon de démocratie directe ! Encore merci au Conseil municipal qui a bien fait son travail ! »*

14. Interventions parlementaires et développements

Aucune intervention parlementaire n'a été déposée.

15. Questions simples et traitement

M. P. A Marca, PSN : *« Suite au rapport de l'enquête administrative de M. C. Cueni, la Commune a-t-elle pris certaines mesures et si oui lesquelles ? ».*

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal a pris différentes mesures dans divers domaines. Nous sommes à bout touchant d'un concept de gestion de projets dont le Conseil général aura connaissance le 12 juin 2019.

Mme T. Michel, FOR : *« Depuis 2013, le chemin de Chavannes est fermé à cause de la construction de la galerie de sécurité du tunnel de Gléresse. Entretemps, les installations de chantier ont majoritairement été rangées, mais le chemin de Chavannes est toujours fermé à la circulation. Quant est-ce que la Commune de La Neuveville pense rouvrir ce chemin ? »*

M. R. Matti, maire : les travaux sont quasiment terminés. Nous allons voir avec l'OFROU pour la réouverture de ce chemin.

16. Communications

M. C. Ferrier, conseiller municipal : *« Le rapport de l'Office des eaux et des déchets (OED) concernant la pollution à St-Joux a été remis le 4 décembre 2018 à la Commune. Ce rapport étant assez*

compliqué à interpréter, M. Kissling, responsable des sites pollués au canton, a accepté de participer à une séance pour expliquer la situation. Il s'avère que le terrain n'est pas pollué en surface et que le seul polluant retrouvé en quantité supérieure aux normes acceptables est de l'ammonium. Ce composé toxique représente un risque pour les poissons uniquement et pas pour les êtres humains. De plus, dilué dans une grande quantité d'eau, celle du lac, celui-ci n'est pas une menace pour la faune à première vue. Seuls les glissements des matériaux de décharge dans le lac de Biemme constituent une raison majeure pour l'assainissement du site. Une excavation complète du site est exclue. L'OED a transmis son rapport à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), afin de définir la suite de la procédure dans ses grandes lignes. La Commune devrait recevoir dans le courant du mois d'avril une lettre officielle de l'OED confirmant la position de l'OFEV. Selon l'entretien téléphonique du 19 mars 2019 avec M. Kissling, de l'OED, la position de l'OFEV va dans le sens d'une stabilisation du terrain pour éviter une pollution des eaux du lac. La Commune devra donc mandater un bureau technique pour l'élaboration d'un projet. En effet, les méthodes de stabilisation de la rive devront être définies par des géologues ou des géotechniciens. La variante choisie devrait être présentée au canton probablement d'ici fin 2019. En cas d'acceptation, une subvention de 40 % pourrait être obtenue de la part de la Confédération. D'autre part, le projet des CFF concernant l'extension de la capacité, par la construction du tunnel de Gléresse, et le renouvellement de la ligne de contact a été mis en dépôt public du 4 février au 5 mars 2019. Dans le cadre de cette procédure, la Municipalité de la Neuveville, par son courrier du 1^{er} mars 2019 a formé opposition contre ce projet. La Commune conteste un certain nombre d'éléments du projet qui sont, principalement, la nouvelle configuration du passage inférieur "La Neuveville", le déplacement de la bretelle de sortie de la N5 sur un viaduc très imposant, la nouvelle configuration du carrefour de Chavannes et la création d'une place d'atterrissage pour les hélicoptères à proximité du portail ouest. Elle demande également des précisions et des garanties quant au choix de la matérialisation du portail et des nouvelles banquettes longeant les voies ferrées. La Commune souhaite également que le financement des mesures prévues dans le plan directeur intercommunal concernant la réaffectation du tracé ferroviaire CFF soit clarifié. Cela concerne, notamment, le réaménagement de la liaison entre le centre de Chavannes et le lac, la création et l'entretien de zones de compensation écologiques, la création d'une piste cyclable et la mise sur pied d'un service de bus en compensation de la future suppression de la gare de Gléresse. Elle formule également ses exigences concernant toutes les infrastructures communales touchées par le déplacement des voies à l'ouest du nouveau portail du tunnel. Finalement, elle souhaite que les nuisances générées par ces travaux d'envergure impactent le moins possible la vie des riverains et que les accès pour les piétons, les cyclistes et les véhicules soient garantis en tout temps. Par son courrier du 11 mars 2019, l'Office fédéral des transports a accusé réception de l'opposition de la Municipalité et informé que celle-ci sera transmise aux CFF. Ces derniers s'efforceront de parvenir à un accord avec les parties concernées. Les cantons de Berne et de Neuchâtel doivent préavisier ce projet jusqu'au 6 mai 2019. Les CFF se prononceront ensuite sur toutes les prises de position avant la fin août 2019. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : l'immeuble route du Château 15 a été mis en vente, car il n'était plus utilisé par la Commune, sauf pour l'entrepôt de vélos volés. Il y a assez de bâtiments dont il faut s'occuper. Celui de la route du Château n'est plus utile à la Commune, raison pour laquelle il a été mis en vente. Le délai court encore jusqu'à la fin du mois de mars 2019.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : le directeur des écoles primaire, enfantine et à journée continue, M. Roland Fischer, va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire. Elle le remercie pour son grand investissement et sa compétence tant appréciés. Pour lui succéder à l'école primaire et à l'école enfantine, la commission de l'instruction et de la jeunesse a nommé Mme Emilie Burkhalter.

M. A. Ehrensperger, président, PSN : « Lundi 18 mars, j'ai reçu une lettre de la part de M. Robert Schläfli faisant référence au drame du port. Dans cette lettre, il mentionne l'enquête de M. Cueni et s'indigne du silence du Conseil municipal depuis sa publication. Il prie le Conseil général de demander l'engagement d'une procédure disciplinaire. Le vice-président du Conseil général et, si je suis bien informé, les présidents des partis ont également reçu cette lettre. Je pars donc du principe que les présidents des partis vont consulter leurs membres afin de voir comment réagir. Force est de constater que le drame du port préoccupe encore beaucoup les esprits : la question simple de M. a Marca et la lettre de M. Schläfli en attestent. De plus, une des premières personnes à avoir répondu à mon sondage demande aux élus de faire preuve de plus de courage dans la gestion d'affaires difficiles comme celle-ci. Il y a très probablement un besoin urgent au niveau de la communication et je salue la volonté du Conseil municipal de vouloir informer bientôt. D'autre part, M. Thierry Brodu a donné sa démission du Conseil général et c'est donc la dernière fois qu'il siège avec nous ici. Thierry, tu vas

déménager à Bienne où t'attendent d'autres aventures palpitantes qui t'aideront peut-être à ne pas trop avoir l'ennui de nous. En tous cas, au nom du Conseil général, je te souhaite bon vent et plein succès. »

La séance est levée à 20h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

A. Ehrensperger V. Carbone